



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement  
Année universitaire 2020-2021**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date des 17 décembre 2020 relatives aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master 1 Mention Sciences de la Terre, Planètes, Environnement parcours Sol, Eaux, Milieux, Environnement (SEME)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2020-2021 :

**Président/e : Olivier MATHIEU, maître de conférences, responsable M1 SEME**

**Membres :**

- **Philippe AMIOTTE-SUCHET, maître de conférences**
- **Jean LEVEQUE, maître de conférences**
- **Mathieu THEVENOT, maître de conférences**

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l' UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et sur le site internet de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 19 mars 2021

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,

Bruno FAIVRE.